

**N° 6032****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2008-2009

---

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR  
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES  
POUR L'EXERCICE 2007**

\* \* \*

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES**

(29.4.2009)

La Commission se compose de: M. Camille GIRA, Président-Rapporteur; MM. Marc ANGEL, John CASTEGNARO (vice-président), Fernand ETGEN, Mme Marie-Josée FRANK (vice-présidente), MM. Norbert HAUPERT, Robert MEHLEN, Roger NEGRI, Gilles ROTH, Lucien THIEL et Carlo WAGNER, Membres.

\*

**I. – MISSION DE LA COMMISSION**

L'article 164 du règlement de la Chambre des Députés stipule dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

\*

**II. – COMPTES ANNUELS 2007**

Les comptes annuels 2007 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ comprenant les postes „Produits à recevoir“ et „Remboursements frais à recevoir“, le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2007 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2007 pour l'exercice 2007.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents. Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer à 31 décembre 2007, les „Frais de photocopieurs à payer“ ainsi que les „Frais mobilier de bureau à payer“; il s'agit de provisions constituées en vue de l'acquisition ultérieure de photocopieurs et de mobilier de bureau. Sur décision du Bureau de la Chambre des Députés, chaque groupe politique respectivement chaque sensibilité politique a droit au remboursement des frais d'acquisition d'un photocopieur par législation jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12.400 € voire de

3.100 €. En outre, chaque groupe politique respectivement sensibilité politique a également droit au remboursement des frais d'acquisition de mobilier de bureau par législature jusqu'à concurrence d'un montant de 12.400 € par groupe voire de 2.500 € par sensibilité politique et de 500 € par député.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2007 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

*Bilan au 31 décembre 2007*

	<i>au 31.12.2007/€</i>	<i>au 31.12.2006/€</i>
<b>ACTIF</b>		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	0,00	1.417,39
– avoirs en banques et encaisse	15.762.004,06	13.913.492,52
<i>Comptes de régularisation actifs</i>	834.012,36	806.922,00
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>		
<b>Total de l'actif</b>	<b>16.596.016,42</b>	<b>14.721.901,91</b>
<b>PASSIF</b>		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	12.729.350,96	9.698.146,03
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	1.877.222,76	1.837.131,38
– dépôt de garantie – PC	0,00	0,00
– frais de photocopieurs à payer	12.400,00	12.400,00
– frais mobilier de bureau à payer	84.881,08	93.440,87
<i>Comptes de régularisation passifs</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	1.842.582,92	3.031.204,93
<b>Total du passif</b>	<b>16.596.016,42</b>	<b>14.721.901,91</b>

*Compte de revenus et charges pour l'exercice se terminant au 31.12.2007*

	<i>au 31.12.2007/€</i>	<i>au 31.12.2006/€</i>
<b>REVENUS</b>		
Crédits budgétaires obtenus	26.613.913,00	26.534.550,00
Crédits campagnes électorales	0,00	0,00
Intérêts créditeurs	597.640,63	368.655,53
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Produits exceptionnels	15.177,42	19.805,21
<b>Total des revenus</b>	<b>27.226.731,05</b>	<b>26.923.010,74</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges se rapportant à l'exercice	(24.389.417,59)	(23.890.702,67)
Remboursement campagnes électorales	(0,00)	(0,00)
Charges exceptionnelles	(994.730,54)	(1.103,14)
<b>Total des charges</b>	<b>(25.384.148,13)</b>	<b>(23.891.805,81)</b>
<b>Excédent des charges sur les revenus</b>		
<b>Excédent des revenus sur les charges</b>	<b>1.842.582,92</b>	<b>3.031.204,93</b>

\*

### III. – GENERALITES

Ci-dessous se trouvent les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2007 telles qu'elles ont été arrêtées par le Bureau en date du 3 juillet 2006:

budget des recettes	190.000,00
budget des dépenses	26.953.440,00
dotation budgétaire demandée	26.763.440,00

<i>Section</i>	<i>Budget 2007 Définitif</i>
A: Députés	10.272.400
B: Institutions parlementaires internationales	687.800
C: Groupes politiques	2.307.850
D: Personnel	5.875.370
E: Administration	6.559.100
F: Compte rendu	1.250.920
G: Transferts de revenus	0
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0
<b>Total</b>	<b>26.953.440</b>

En vertu de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007, un crédit global de 26.613.913,00 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2007, a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

\*

#### IV.– TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2006 et 2007

*Comparaison des frais des exercices 2006 et 2007 et du budget 2007*

<i>Section</i>	<i>Frais 2006 en EUR</i>	<i>Frais 2007 en EUR</i>	<i>Budget 2007 en EUR</i>
A: Députés	9.603.120,58	9.910.344,38	10.183.245
B: Institutions parlementaires internationales	722.881,49	644.761,78	687.800
C: Groupes politiques	1.808.686,24	2.196.951,64	2.307.850
D: Personnel	5.412.137,59	5.624.073,89	5.814.998
E: Administration	5.130.519,83	5.966.465,78	6.559.100
F: Compte rendu	1.214.460,08	1.041.550,66	1.250.920
G: Transfert de revenus	0,00	0,00	0
H: Remboursement: frais campagnes élect.	0,00	0,00	0
Total	23.891.805,91	25.384.148,13	26.803.913

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2007 se chiffrent à 25,38 millions €, soit une augmentation de 6,25% (1.492.342,22 €) par rapport à l'exercice précédent.

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2007 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires.

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.– Examen des frais de l'exercice 2007.

*Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2007*

<i>Section</i>	<i>Budget 2007</i>	<i>Frais 2007</i>
A: Députés	10.183.245	9.910.344,38
B: Institutions parlementaires internationales	687.800	644.761,78
C: Groupes politiques	2.307.850	2.196.951,64
D: Personnel	5.814.998	5.624.073,89
E: Administration	6.559.100	5.966.465,78
F: Compte rendu	1.250.920	1.041.550,66
G: Transferts de revenus	0	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	0	0,00
Total	26.803.913	25.384.148,13

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 1.419.764,87 € par rapport au budget adopté (soit – 5,30%).

Le relevé des dépenses de l'exercice 2007 comparées à celles de 2006 figure ci-après.

Tableau des frais des exercices 2007 et 2006 en €

	<i>Frais 2007</i> NI 668,46	<i>Frais 2006</i> NI 653,52
A) Députés	9.910.344,38	9.603.120,58
11.000 Indemnités parlementaires	5.997.200,42	5.769.340,94
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	50.613,55	45.111,55
11.300 Assurances	60.770,32	54.128,61
12.010 Frais de route et de séjour	101.741,52	95.106,14
12.300 Indemnités des présidents	207.813,19	215.759,50
12.301 Indemnités de secrétariat	2.092.428,20	2.111.410,90
34.090 Indemnités spéciales	3.867,24	3.867,24
34.091 Congé politique	1.386.264,04	1.308.340,56
00.500 Frais d'exercices antérieurs	9.645,90	55,14
B) Institutions parlementaires internationales	644.761,78	722.881,49
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	393.220,53	395.427,85
12.013 Participation congrès politiques	9.902,03	12.533,89
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	33.702,29	124.942,71
12.302 Relations parl. internat./Visites à Luxembourg	68.195,62	58.047,05
35.060 Contribution au budget des assemblées	139.278,58	131.929,99
00.500 Frais d'exercices antérieurs	462,73	0,00
C) Groupes politiques	2.196.951,64	1.808.686,24
33.000 Crédits de fonctionnement	1.995.654,90	1.632.608,82
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	201.296,74	176.077,42
33.002 Crédits: acquisition mobilier de bureau	0,00	0,00
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	0,00	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
D) Personnel	5.624.073,89	5.412.137,59
11.001 Traitements des fonctionnaires	4.746.483,12	4.412.018,61
11.010 Indemnités des employés (permanents)	837.165,31	962.344,17
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	6.005,36	3.345,76
11.030 Salaires des ouvriers	0,00	4.510,82
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	27.414,73	22.592,11
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	193,17	1.792,17
12.250 Frais d'habillement	6.688,25	5.533,95
00.500 Frais d'exercices antérieurs	123,95	0,00
E) Administration	5.966.465,78	5.130.519,83
12.000 Frais pour services de tiers	25.592,50	30.262,50

	<i>Frais 2007</i> NI 668,46	<i>Frais 2006</i> NI 653,52
12.020 Frais d'exploitation véhicules automoteurs	58.499,32	47.394,84
12.040 Frais de bureau	337.995,10	232.069,69
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf. 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	170.628,97	183.103,04
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	51.628,04	64.460,93
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.407.672,86	1.356.596,52
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	655.601,95	659.784,54
12.101 Loyers immeubles - Charges locatives accessoires	146.181,24	154.239,37
12.120 Frais d'experts et d'études	126.747,46	46.381,93
12.130 Frais de publication	0,00	80.045,98
12.140 Frais de publicité et d'information	4.569,10	28.317,71
12.170 Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	158.189,30	155.866,93
12.210 Restauration	41.650,69	37.563,06
12.303 Frais de représentation	75.336,07	42.516,48
12.304 Système d'archivage électronique	96.491,05	13.958,00
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	684.804,20	687.914,63
12.306 Déménagement	155.344,33	353.655,58
12.307 Expédition électronique	0,00	0,00
12.308 Site Internet	241.462,95	232.548,75
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	47.633,00	0,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00	1.017,19
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	7.546,30	39.540,45
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	36.179,00	25.178,05
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	345.694,26	439.966,77
74.060 Acquisition de logiciels	67.800,16	197.559,24
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	18.102,00	0,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	21.462,71	19.529,38
00.500 Frais d'exercices antérieurs	983.653,22	1.048,00
F) Compte rendu	1.041.550,66	1.214.460,08
12.051 Frais de distribution du compte rendu	2.144,92	240.439,48
12.131 Frais de publication du compte rendu	1.038.561,00	974.020,60
00.500 Frais d'exercices antérieurs	844,74	0,00
G) Transferts de revenus	0,00	0,00
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	0,00	0,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	0,00	0,00
<b>TOTAL DES FRAIS</b>	<b>25.384.148,13</b>	<b>23.891.805,81</b>

## V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2007

### Section A: DEPUTES

**9.910.344,38 €**

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

En vertu de la loi du 7 novembre 2007 sur l'accord salarial dans la fonction publique, les membres de la Chambre des Députés et les représentants luxembourgeois au Parlement Européen bénéficient pour chacune des années 2007 et 2008 d'une prime unique de 0,9% du traitement barémique versée avec le traitement du mois de décembre. La valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 15,3472845 – NI 668,46 et à 14,5323761 pour les éléments de rémunération non pensionnables.

1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) 5.997.200,42 €

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et aux 6 membres siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires. Il n'y a pas eu de changement au niveau de la valeur du point indiciaire au cours de l'exercice 2007. Pour les années 2007 et 2008, les députés ont droit à une prime unique de 0,9% versée avec le traitement de décembre (45.855,02 €).

Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100 ce qui revient à 100,27 € NI 668,46. Le montant total de 641.427,19 € a été payé à 60 députés en 2007.

Les dépenses concernant cet article budgétaire ont augmenté de 227.859,48 € par rapport à l'exercice précédent.

2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) 50.613,55 €

En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 15 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension (remboursement à 17 députés indépendants en 2006).

3) Assurances (art. 11.300) 60.770,32 €

Ce montant comporte la prime annuelle (18.679,57 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (5.768,72 €).

Ce poste comprend également un montant global de 36.322,03 € pour le remboursement de la prime casco aux députés ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour sa voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.

4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 101.741,52 €

Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.

En 2007, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 54 reprises et a tenu 575 réunions de commissions ainsi que 21 réunions du Bureau et 21 réunions de la Conférence des Présidents.

L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,40 € par kilomètre.

5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 207.813,19 €

Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (56.676,23 €) et aux présidents des 4 groupes politiques (151.136,96 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.

6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 2.092.428,20 €

Le point 9) de l'article 126 fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2007 à 2.906,48 €. En

vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.

- 7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 3.867,24 €  
Sont visées les indemnités versées à deux veuves d'anciens députés.
- 8) Congé politique (art. 34.091) 1.386.264,04 €  
Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 8 employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (338.919,58 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 24 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (1.047.344,46 €).
- 9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.140 et 12.300) 9.645,90 €

**Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 644.761,78 €**

Par rapport à l'exercice 2006, les frais de la section „Institutions parlementaires internationales“ ont diminué de 78.119,71 €.

- 1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 393.220,53 €  
Les frais inscrits sous cet article se rapportent aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion et du nombre de réunions.
- Conseil de l'Europe 62.030,05 €  
Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions convoquées par l'Assemblée, qui ont eu lieu à Paris, Strasbourg, Monaco, Londres, Copenhague, Berlin, Istanbul, Faro, St-Petersbourg, Stockholm, Ponta Delgado (Açores), Riga, Bratislava et Venise.
  - UEO 45.703,91 €  
L'Assemblée de l'UEO a tenu la 53e session ordinaire (1ère partie et 2e partie) à Paris. Des réunions de commissions ont été organisées dans divers Etats membres, entre autres des réunions du comité des Présidents élargi à Bruxelles et à Metz. En outre, la Chambre des Députés a participé à une conférence sur les orientations futures de la politique européenne de sécurité et de défense à Berlin, au séminaire sur le programme de navigation par satellite Galileo à Rome, à une visite de la commission technique en Chine, au séminaire „les frontières maritimes de l'Europe“ à Lisbonne et à une visite de la commission politique et de la sous-commission du comité des Présidents élargi à Moscou.
  - APO 56.482,03 €  
La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Funchal/Madère, une réunion de la commission permanente a eu lieu à Budapest tandis que la 53ème session annuelle de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Reykjavík/Islande. Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé en outre à différentes réunions et visites de commissions à Washington et New York, au Bahreïn et Koweït, au Japon et à Bruxelles, à Washington et Tampa et à une mission d'observation des élections parlementaires serbes à Belgrad.
  - CPI 5.501,26 €  
Les séances plénières du CPI se sont déroulées à Namur. Des réunions du Greffe ont eu lieu à Eupen et à Bruxelles et les réunions de commissions se sont tenues à Saarbruck-St. Wendel, Otzenhausen, Trèves, Namur et St. Vith.
  - OSCE 12.407,33 €  
La session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu à Vienne tandis que l'Assemblée parlementaire a siégé en 16ième session annuelle à Kiev (Ukraine).

- UIP
41.496,62 €
- L'Union interparlementaire a tenu sa 116e assemblée à Bali tandis que la 117e assemblée a eu lieu à Genève.
- APF
30.766,08 €
- Une délégation de la Chambre des Députés a participé à la réunion du Bureau à Reims, la réunion des Présidents de la Régionale Europe s'est tenu à Jersey et une entrevue avec le secrétariat de l'Assemblée a eu lieu à Paris. La Chambre a été représentée à la XXXIIIe session ordinaire à Libreville (Gabon) et à une réunion de la Région Europe à Skopje (Macédoine).
- Relations européennes
75.395,72 €
- Des délégués luxembourgeois ont participé à la XXXVIIe conférence COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du Parlement européen) à Berlin et à la XXXVIIIe à Lisbonne, à la Conférence des Présidents de diverses Commissions des Parlements de l'UE à Berlin et à Lisbonne, à la réunion des Secrétaires généraux des Parlements nationaux de l'UE à Bratislava et aux réunions de diverses commissions parlementaires des parlements nationaux de l'UE à Bruxelles. La Chambre des Députés a été représentée aux réunions de la Troïka et des Présidents de la COSAC à Berlin et à Lisbonne, à divers hearings, séminaires, débats, rencontres et conférence à Bruxelles et à Lisbonne, comme par exemple à la réunion parlementaire sur la stratégie de Lisbonne et à la conférence interparlementaire sur le futur de l'Europe à Bruxelles. Une délégation officielle a participé au séminaire sur les relations Afrique-Europe „Le rôle des Parlements“ à Lisbonne, à une réunion du groupe de travail „Coopération interparlementaire“ à Bratislava et aux festivités du 50ième anniversaire de la signature du Traité de Rome à Florence et à Rome. Le représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes a participé aux séances plénières du Parlement Européen à Strasbourg.
- Divers
63.437,53 €
- En 2007, une délégation luxembourgeoise a été en visite officielle à Malte, la commission juridique a été en visite officielle à Prague tandis que la commission de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture a fait une visite de travail au Sénat de Roumanie. La Chambre des Députés a été représentée e.a. à la troisième session ordinaire de l'assemblée parlementaire Euro-Méditerranéenne (APEM) à Tunis et à d'autres réunions de l'APEM à Rome et à Bruxelles, à la deuxième conférence des Présidents des petits Etats d'Europe à Saint Marin, à une réunion de l'EPRI à Lisbonne, à la conférence annuelle de la banque mondiale à Cape Town (Afrique du Sud) et à la visite de la Douma à Moscou. Des délégations de la Chambre des Députés ont en outre participé à diverses conférences et réunions e.a. à Francfort, La Haye, Vienne, Metz, Paris et Bruxelles. Deux membres de la Chambre des Députés ont participé à la conférence COP12/MOP2 de l'ONU sur le changement du climat à Bali. Le Secrétaire général a participé à la réunion du Bureau ASGPF à Paris et le Vice-Président a représenté la Chambre des Députés lors de la commémoration de la Fête Nationale luxembourgeoise à Koenigstein/Allemagne.
- 2) Participation à des congrès politiques (12.013)
9.902,03 €
- Dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques.
- 3) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190)
33.702,29 €
- Les frais de cet article budgétaire résultent principalement de l'organisation des réunions du Conseil Benelux qui se sont déroulées à Luxembourg dans le cadre de la présidence luxembourgeoise.
- Les autres dépenses concernent des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de journaux), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme par exemple des réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional.
- Conseil de l'Europe
369,56 €
- UEO
0,00 €

– APO	0,00 €	
– Conseil parlementaire interrégional	1.727,30 €	
– OSCE	0,00 €	
– UIP	315,38 €	
– Assemblée Parlementaire de la Francophonie	682,00 €	
– Relations européennes	290,44 €	
– Divers	30.317,61 €	
4) Relations internationales/Visites à Luxembourg (art. 12.302)		68.195,62 €
– Visites de délégations parlementaires étrangères	51.202,58 €	
– Visites officielles à Luxembourg	290,00 €	
– Divers	16.703,04 €	
Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg (e.a. délégations: de la République de Lituanie, du Landtag de Rhénanie-Palatinat, du Landtag de la Sarre, du Landtag de Rhénanie du Nord-Westphalie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, de la Roumanie, de la Turquie, de la République démocratique et populaire du Laos, de la République d'Albanie, de la Chine, du Kazakhstan et de l'Etat de la Fédération de la Russie.).		
5) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060)		139.278,58 €
Sous ce poste est portée en compte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:		
– APO	3.333,00 €	
– Conseil Benelux	86.986,46 €	
– CPI	7.000,00 €	
– UIP	19.282,12 €	
– APF	10.131,00 €	
– OSCE	12.546,00 €	

### Section C: GROUPES POLITIQUES

**2.196.951,64**

En exécution de l'article 16 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

1) Crédits de fonctionnement (art. 33.000)		1.995.654,90 €
– Groupe politique CSV	611.033,88 €	
– Groupe politique DP	400.741,64 €	
– Groupe politique LSAP	474.469,40 €	
– Groupe politique ADR	136.870,17 €	
– Groupe politique Déi Gréng	338.574,87 €	
– Jaerling	33.964,94 €	

Par décision du Bureau de la Chambre des Députés, les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.100 € – NI 100 – par député.

Au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 28.950 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel. Dans sa réunion du 3 juillet 2006, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'augmenter les crédits relatifs au remboursement des frais de personnel de 12.400 € NI 100 à 29.850 € NI 100 pour permettre l'engagement d'un attaché spécialisé dans les dossiers européens. Suite à une décision du Bureau du 29 janvier 2007 chaque sensibilité politique a droit, par députés, à 1/5e de ce montant.

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

A partir du 1er mai 2006, Monsieur Jaerling ne fait plus partie du groupe ADR et est inscrit comme député indépendant à la Chambre des Députés. En outre, le groupe ADR ne constitue plus de groupe politique à partir de cette date (4 députés au lieu de 5 députés).

2) Crédits: Acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (art. 33.001) 201.296,74 €

Groupe politique CSV	14.547,64 €
Groupe politique DP	49.084,72 €
Groupe politique LSAP	39.744,85 €
Groupe politique ADR	38.291,53 €
Groupe politique Déi Gréng	49.600,00 €
Jaerling	10.028,00 €

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés prise en date du 22 novembre 2001, il est remboursé à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile et sur présentation de factures acquittées – les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques.

**Section D: PERSONNEL 5.624.073,89 €**

En vertu de la loi du 7 novembre 2007 sur l'accord salarial dans la fonction publique, les fonctionnaires et employés de la Chambre des Députés bénéficient pour chacune des années 2007 et 2008 d'une prime unique de 0,9% du traitement barémique versée avec le traitement du mois de décembre. La valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 15,3472845 € NI 668,46 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est de 14,5323761 €. Les charges de personnel ont augmenté de 211.936,30 € par rapport à l'exercice 2006.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001) 4.746.483,12 €

Le cadre des effectifs (56 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de secrétaire général adjoint, 13 emplois dans la carrière supérieure, 31 dans la carrière moyenne et 10 dans la carrière inférieure.

Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.

La progression des dépenses de 2007 par rapport à celles de 2006 résulte:

- du paiement d'une prime unique (loi du 7 novembre 2007 sur l'accord salarial dans la fonction publique);
- de l'évolution du nombre indice moyen de 653,12 (indice moyen 2006) à 668,46;
- de l'octroi de 10 promotions, 1 nomination;
- de l'échéance de 34 biennales/annales et de 3 allongements;
- du recrutement d'un fonctionnaire de la carrière inférieure.

2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010) 837.165,31 €

Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à 9 employés privés travaillant pour le compte des services des relations publiques, informatique, de la comptabilité, du secrétariat du Président, des commissions parlementaires (fin contrat à durée déterminée avril 2007), du compte rendu (cette employée a changé de régime au mois de septembre 2007) et de la gestion des connaissances (employée engagée avec un contrat à durée déterminée de 6 mois – mai-octobre). Un employé privé travaille en tant que représentant de la Chambre des Députés auprès des Institutions européennes à Bruxelles.

3) Indemnités des employés (temporaires) (art. 11.020) 6.005,36 €

Il s'agit des indemnités payées aux étudiants engagés pendant les vacances scolaires.

4) Salaires des ouvriers (art. 11.030)	0,00 €
5) Frais de route et de séjour (art. 12.012)	27.414,73 €
Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires du Greffe à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.	
6) Remboursement d'assurances autres que RC auto	193,17 €
7) Frais d'habillement (art. 12.250)	6.688,25 €
Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle.	
8) Restants d'exercices antérieurs (12.012)	123,95 €

**Section E: ADMINISTRATION** **5.966.465,78 €**

1) Indemnités pour services de tiers	25.592,50 €
2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020)	58.499,32 €
Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés. Par décision du Bureau du 28 novembre 2002, le crédit de 49.000 €, prévu pour la location de voitures, est réparti proportionnellement à la représentation des groupes politiques au sein de la Chambre des Députés. Ce crédit permet aux groupes politiques de recourir soit au leasing d'une voiture, soit de louer, le cas échéant, une voiture avec ou sans chauffeur dans la limite budgétaire leur impartie.	
3) Frais de bureau (art. 12.040)	337.995,10 €
Ce poste regroupe les dépenses concernant:	
– la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieur: 24.660,02 €	
– la location, l'entretien et le nombre de photocopies de 13 photocopieurs: 57.528,49 €	
– la location et l'entretien des autres machines de bureau: 0,00 €	
– les consommables bureautiques: 47.785,30 €	
– les frais d'impression et de reliure: 85.584,91 €	
– les frais de bibliothèque et de documentation: 109.372,96 € (les licences des bases de données payantes telles que „Lexis Nexis, Encyclopedia Universalis, Larousse, Juris Classeur et Agence Europe“ ont été transférées à partir de l'article 74.060.10)	
– les frais de gestion des comptes bancaires: 696,47 €	
– les frais administratifs divers: 12.366,95 €	
4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050)	170.628,97 €
Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.	
En détail, ce poste de dépenses comprend:	
– Frais postaux (22.794,84 €) – frais d'affranchissement;	
– Frais téléphoniques (5.198,08 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques;	
– Frais lignes ISDN et ADSL pour députés (60.351,78 €)	
– Frais télex et télécopie (421,63 €) – frais des télécopieurs;	
– Voies louées et lignes ISDN (77.105,00 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;	
– Divers (4.757,64 €) – concerne la prise à domicile.	

- 5) Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060) 51.628,04 €  
Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).
- 6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070) 1.407.672,86 €  
Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:
- 12 loyers mensuels pour la location de câbles souterrains en fibre: 30.696,48 €
  - 12 loyers mensuels pour la location d'une paire de fibres optique depuis chaque groupe politique à l'Hôtel de la Chambre: 8.155,56 €
  - 12 loyers mensuels pour la mise à disposition de 5 paires de fibres supplémentaires entre 6, rue du St Esprit et l'Hôtel de la CHD: 19.694,04 €
  - 10 loyers mensuels pour la mise à disposition de paires de fibre optique entre LSAP et 6, rue du St Esprit et DP et 6, rue du St Esprit: 4.536,30 €
  - MSFT SQL Server: 1.929,73 €
  - contrats de maintenance pour matériel informatique (hardware) et logiciels (software): 1.297.530,16 €
  - les frais pour réparation et pièces de rechange: 325,65 €
  - interventions techniques sur hardware et software: 15.979,05 €
  - divers: 28.825,89 €
- 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art.12.080) 655.601,95 €  
Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (313.081,12 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés, les groupes politiques et les députés
  - les factures (61.115,48 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau
  - chauffage (5.394,07 €) erreur de comptabilisation; il s'agit d'une facture à comptabiliser sur l'article budgétaire 12.050.30 (lignes ISDN et ADSL députés);
  - réparations et entretien (20.857,49 €)
  - assurances – bâtiments (6.529,30 €)
  - les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance des locaux hébergeant les équipements informatiques (231.182,59 €)
  - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l'exploitation du parking Guillaume (2.604,10 €)
  - les autres menues charges en rapport avec l'entretien des immeubles (14.837,80 €)
- 8) Loyers immeubles/Charges locatives accessoires (art. 12.101) 146.181,24 €  
Il s'agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St Esprit, Rocade, rue du St Esprit et rue de l'Eau: 114.769,77 €
  - charges locatives accessoires (immeubles rue du Rost, rue Notre-Dame et rue de l'Eau): 26.680,77 €
  - divers: 4.730,70 €
- 9) Frais d'experts et d'études (art. 12.120) 126.747,46 €  
Ce poste couvre les honoraires (9.430,00 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de 2007 ainsi que:
- les honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2007 de la Cour des Comptes: 6.670,00 €
  - les frais pour la mise à disposition d'interprètes et de traducteurs: 6.467,01 €

- les frais de consultation et d’experts (e.a. analyse de toxiques dans les locaux de la CHD, expertises au sujet de la chasse au Grand-Duché, informatique, etc.): 70.180,45 €
  - solde de l’étude ELEC 2004 de l’Université de Luxembourg: 34.000,00 €
- 10) Frais de publication (12.130) 0,00 €
- 11) Frais de publicité et d’information (art. 12.140) 4.569,10 €  
Actualisation de la brochure d’information de la Chambre des Députés.
- 12) Acquisition et entretien/équipements spéciaux (art. 12.170) 158.189,30 €
- Frais de fonctionnement buvette: 5.516,48 €
  - Sonorisation: 1.385,71
  - Contrat d’entretien „Omnium“ couvrant l’installation audiovisuelle de la Chambre des Députés
    - partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 149.665,61 €
  - Divers (écouteurs et matériel audio pour la salle plénière): 1.621,50 €
- 13) Frais de restauration (art. 12.210) 41.650,69 €  
Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations lors des séances publiques et réunions de commissions.
- 14) Frais de représentation (art. 12.303) 75.336,07 €  
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés
- 15) Système d’archivage électronique (art. 12.304) 96.491,05 €  
Extension et mise à jour du système d’archivage et de recherche documentaire „knowledge management“
- 16) Achats de biens et de services (art. 12.305) 684.804,20 €  
Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques (démarrage du programme le 4 décembre 2001):
- la plateforme de diffusion numérique, la sécurisation de la ligne analogique entre la Chambre et le fournisseur ainsi que la liaison de contribution entre le fournisseur et la société de satellites située à Betzdorf, l’équipement de réception numérique afin de pouvoir injecter les programmes de la chaîne parlementaire dans les réseaux des cablo-opérateurs au Luxembourg, la distribution du programme Chamber TV;
  - mise à disposition d’une réception EBS sur le site de BCE consistant à exploiter le faisceau existant entre la CHD et BCE via l’installation d’une encodeur compression vidéo et d’un décodeur Scopus;
  - la mise à disposition d’un ingénieur polyvalent audiovidéo lors des retransmissions des séances publiques;
  - les frais de maquillage pour l’émission „Chamber aktuell“.
- Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 499.245,67 €  
Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 185.558,53 €
- 17) Déménagement 155.344,33 €  
Il s’agit des dépenses concernant le déménagement interne de la Chambre des Députés ainsi que des frais de déménagement du groupe politique Déi Gréng du 23, rue Notre Dame au 4, rue du St Esprit et des frais d’aménagement du bâtiment 4, rue du St Esprit suite à ce déménagement.
- 18) Expédition électronique (art. 12.307) 0,00 €

- 19) Site Internet (12.308) 241.462,95 €
- Frais d’abonnement des sites Internet: 80,00 €
  - Location ligne d’accès Internet 8 MB/s (ligne qui permet l’accès à l’Internet aux députés, aux groupes politiques et au personnel de la Chambre des Députés) et ligne backup 2 MB/s: 203.961,00 €
  - Frais de réalisation du projet „Site public“: 37.421,95 €
- 20) Acquisition de véhicules automoteurs 47.633,00 €
- 21) Acquisition machines de bureau 0,00 €
- 22) Acquisition d’installations de télécommunications (art. 74.020) 7.546,30 €
- Acquisition de 4 fax + frais d’installation: 6.012,20 €
  - Acquisition d’un copieur multifonctionnel: 1.534,10 €
- 23) Acquisition d’équipements spéciaux (art. 74.040) 36.179,00 €
- Paie ment d’un acompte de 80% pour l’installation d’un appareil de contrôle des bagages
- 24) Acquisition d’équipements informatiques (art. 74.050) 345.694,26 €
- Acquisitions informatiques diverses, à savoir:
- e.a. 3 ordinateurs personnels avec claviers et souris, remplacement de claviers et souris, acquisition de 2 serveurs, upgrade mémoire des serveurs retrievalware, installation d’un „redundant power supplies“, adaptation USB, acquisition de 4 écrans LCD 17 et de 6 écrans LCD 20, de 2 imprimantes couleur Laserjet, de 6 „notebooks“, installation de boîtiers au sol dans la salle plénière, installation de contrôleurs WIFI, acquisition et installation de 2 „adobe flash media player“ et accessoires, acquisition de 4 fax 4 GB, paiement d’un acompte de 90% pour le renouvellement des ordinateurs personnels des députés, du personnel de la Chambre et des groupes politiques.
- 25) Acquisition de logiciels (art. 74.060) 67.800,16 €
- Acquisition de divers logiciels, à savoir: e.a. licences, renouvellement des licences „F-SECURE ANTI-VIRUS FOR WINDOWS 5 SERVERS, FOR WORKSTATIONS 101-200 USER, FOR WINDOWS 10 SERVERS“, „SPAM“, „NEATSUITE“, diverses autres licences, acquisition de 3 cartes VGA, d’une licence „OEM MS WIN VISTA BUSINESS 32 BIT FRENCH“, développements supplémentaires au programme „indemnités parlementaires“, licence Evolution Alexandrie.
- A noter que les licences pour les logiciels „LEXISNEXIS“, Larousse et Agence Europe sont comptabilisées sur l’article budgétaire 12.040.60 à partir de l’exercice 2007.
- 26) Acquisition d’oeuvres d’art (art. 74.070) 18.102,00 €
- Acquisitions de 2 tableaux et d’un portrait en bronze du Grand-Duc.
- 27) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080) 21.462,71 €
- Il s’agit e.a. de l’acquisition de mobilier et de l’aménagement des bureaux de la Chambre des Députés.
- 28) Frais d’exercices antérieurs 983.653,22 €
- (art. 12.040, 12.060, 12.070, 12.101, 12.120, 12.304, 12.306, 12.308, 74.050 et 74.060)
- La plus grande partie des dépenses de cet article budgétaire résultent du paiement de factures concernant l’informatique de la Chambre des Députés.
- En effet, dans sa réunion du 25 juin 2007, le Bureau de la Chambre des Députés a marqué son accord à ce que les dépenses informatiques initialement prévues pour l’exercice 2006, mais finalement facturées et réalisées après le mois de mars 2007 seront comptabilisées sous la dénomination „frais exercices antérieurs“.

**Section F: COMPTE RENDU** **1.041.550,66 €**

1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051) 2.144,92 €

Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2006-2007 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses.

Notons qu'à partir de la session 2002-2003 (octobre 2002), la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.

Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.

2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) 1.038.561,00 €

A partir de la session 2002-2003, notamment à partir des séances publiques du mois d'octobre 2002, l'édition et la distribution du compte rendu officiel de la Chambre des Députés se présentent sous une nouvelle forme, c.-à-d. l'édition est assurée par quatre imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie des discours des séances publiques est garantie par une agence de communication.

En 2007, la dépense pour l'impression de 18 numéros du compte rendu distribué s'élève à 995.940,75 €. Elle constitue la publication in extenso des débats de la Chambre des Députés sur 629 pages imprimées pour les débats en séances publiques et 15 pages imprimées pour le rapport du Médiateur, l'impression de 180 pages jaunes (questions au gouvernement) et de 78 pages vertes (807.645,95 €), les frais de stockage du compte rendu (2.070,00 €), les commissions d'agence (128.301,44 €) ainsi que les frais d'impression et les commissions d'agence du rapport d'activité de la session 2006-2007 (57.923,36 €).

Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2003-2004 et 2005-2006 respectivement de la session extraordinaire 2004 (42.620,25 €).

\*

## VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2007, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises du 19 décembre 2008, ci-annexé.

„Conformément au mandat donné par le Bureau de la Chambre des Députés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés, comprenant le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que le compte de revenus et charges pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

*Responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés  
dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le Bureau de la Chambre des Députés est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément au référentiel comptable qui est le leur. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

*Responsabilité du réviseur d'entreprises*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procé-

dures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de la Chambre des Députés, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Chambre des Députés au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable tel que décrit dans la Note 1 qui fait partie intégrante des comptes annuels.“

*Deloitte S.A.*  
*Réviseurs d'Entreprises*  
 (s.) Georges KIOES

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

\*

**VII. – RESOLUTION**

Finalemment la Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 164 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2007.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2007.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2007 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le 5 mai 2009

*Le Président-Rapporteur,*  
 Camille GIRA

